

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 avril 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous soumettre la communication du Gouvernement du Burundi relative à la visite au Burundi, en avril 2015, du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir partager la lettre et l'annexe jointe avec les membres du Conseil de sécurité comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Albert **Shingiro**



**Annexe à la lettre datée du 17 avril 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communication relative à la visite du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi**

À l'occasion de la fin de la visite de Son Excellence Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ce 15 avril 2015, le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale se félicite de la visite que le Haut-Commissaire de l'ONU vient d'effectuer au Burundi, du 12 au 15 avril 2015, la première en Afrique depuis sa récente nomination. Lors de cette visite, le Haut-Commissaire de l'ONU chargé des droits de l'homme a eu des échanges fructueux avec les plus hautes autorités du Burundi et a pu rencontrer des responsables des partis politiques, des responsables des organisations de la société civile, le Président de la Commission électorale nationale indépendante et le Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, etc.

Cette visite a été une bonne occasion pour les interlocuteurs du Haut-Commissaire d'évoquer toutes les questions relatives à la protection des droits de l'homme et les élections au Burundi et de saluer les progrès importants réalisés en ce domaine. La visite a permis au Haut-Commissaire de rehausser de sa présence, aux côtés de Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République, les travaux d'une table ronde sur le thème « Droits de l'homme et élections au Burundi : pour un processus électoral apaisé et la pleine participation politique citoyenne de toutes et de tous », qui a été organisée à Bujumbura le 15 avril 2015.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale note cependant avec étonnement que le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, malgré les échanges avec les autorités du Gouvernement sur les mesures prises pour garantir des élections libres, transparentes, inclusives et apaisées, ait pris à son compte des affirmations et allégations gratuites colportées généralement par certains partis d'opposition et certaines organisations de la société civile relayées par certains médias en affirmant qu'il existe au Burundi des milices des « Imbonerakure », organisation de jeunesse affiliée au parti au pouvoir, et que le Burundi « est au bord d'une crise aiguë ».

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale rejette catégoriquement cette thèse apocalyptique et réaffirme que la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national et qu'aucune crise n'est à craindre au Burundi à la faveur des élections car toutes les précautions ont été prises pour garantir au peuple burundais des élections libres, apaisées, inclusives et transparentes.

C'est dans cette confiance en l'avenir que le Gouvernement du Burundi a invité tous ses partenaires à envoyer des observateurs avant, pendant et après les élections. À ce sujet, le Ministère des relations extérieures et de la coopération

internationale souligne que la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) est en train de se déployer à travers le pays, que l'Union européenne est en voie de déployer ses observateurs, de même que l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté d'Afrique de l'Est, et bien d'autres amis du Burundi sont en train d'envoyer des observateurs devant attester du bon déroulement des élections conformément aux standards internationaux.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale appelle le Haut-Commissaire des Nations Unies à reconsidérer ses affirmations qui risqueraient de porter préjudice au bon déroulement des élections et d'accompagner sereinement le Burundi dans son cheminement vers le succès des élections.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale porte également à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que les affirmations faisant état d'un déplacement de près de 5 000 personnes vers des pays voisins, en particulier le Rwanda, suite à l'insécurité, ne sont qu'un pur montage de certains détracteurs du Gouvernement.

Car les vérifications faites sur le terrain dans les provinces de Kirundo et Muyinga, et même dans les camps des réfugiés au Rwanda, démontrent que les personnes déplacées sont parties à cause de la famine ou des rumeurs qui sont diffusées dans certains médias d'une part, tandis que le chiffre de 5 000 personnes est délibérément gonflé. Les dernières statistiques confirmées par la partie burundaise et la partie rwandaise lors d'une récente visite des autorités burundaises au Rwanda indiquent qu'il s'agit de moins de 2 000 personnes et qu'il y a un retour volontaire de ces réfugiés vers leurs collines d'origine au Burundi.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale rappelle que ce genre de mouvements de réfugiés vers les pays voisins est récurrent au Burundi à la veille des élections. En 1993, il y a eu des départs vers le Rwanda à la veille des élections de juin. Ils sont revenus au pays le lendemain des élections, ayant compris que les rumeurs portant sur une crise étaient sans fondement. En 2005, il y a eu un départ de presque 10 000 personnes à la veille des élections. Les réfugiés sont retournés au Burundi rapidement au lendemain des élections.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale dénonce une manœuvre de diversion qui est utilisée par certaines organisations de la société civile et certains médias pour mettre l'organisation de la jeunesse affiliée au parti au pouvoir sur la sellette et couvrir au passage les plans macabres des auteurs de troubles et des pêcheurs en eaux troubles. Il rappelle qu'en avril 2014, des accusations portant sur une préparation de génocide ont été lancées par certains politiciens et responsables des organisations de la société civile. Ces accusations ont été endossées par un cadre du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) qui a envoyé un câble confidentiel à l'ONU en accablant le Gouvernement de distribuer des armes aux civils, alors qu'à contrario, il y a des opérations de récupérations des armes détenues illégalement par des civils qui portent des succès remarquables.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale rappelle que, dans la même lancée, les mêmes organisations de la société civile, certains médias privés et certains politiciens ont accusé le Gouvernement de fournir des entraînements militaires à la jeunesse affiliée au parti au pouvoir à l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Cette action avait pour but de

contraindre le Gouvernement à retirer une position militaire avancée sur le territoire de la RDC comme cela était dans le plan convenu avec la RDC pour lutter contre les forces nuisibles à la paix dans la sous-région.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale rappelle qu'une fois la position militaire rapatriée, le Burundi a fait face à une attaque armée d'assaillants jamais assumée par un quelconque mouvement ou organisation. L'attaque du 30 décembre 2014 au 4 janvier 2015 n'aurait jamais eu lieu si le plan de sécurité commune avec la RDC n'avait pas été abandonné.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale fait remarquer que les manœuvres de diversion sont toujours utilisées par les mêmes organisations qui vilipendent l'organisation de la jeunesse affiliée au parti au pouvoir. En effet, certains médias et organisations de la société civile viennent d'alerter contre une distribution d'armes à l'organisation de la jeunesse affiliée au parti dans la province de Makamba au sud du Burundi. Et pourtant, les forces de défense et de sécurité qui ont dénoncé cette rumeur viennent plutôt de mettre la main sur un groupe de jeunes affiliés au parti Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) qui bénéficiaient des entraînements au tir à l'arme à feu dans la commune de Rumonge. Un autre militant du parti MSD vient d'être arrêté à Bujumbura par la police en possession d'un arsenal de guerre impressionnant.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale réitère la détermination du Gouvernement à garantir la sécurité des biens et des personnes vivant au Burundi et à tout mettre en œuvre pour que les élections soient libres, paisibles, inclusives et transparentes. Car le chemin des urnes demeure l'unique choix pour la stabilité des institutions et du pays.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale invite la communauté nationale et internationale en général, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en particulier, à n'accorder aucun crédit aux rumeurs et allégations mensongères entretenues généralement au Burundi à l'approche des échéances électorales.

Enfin, le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale saisit cette occasion pour réitérer sa profonde reconnaissance au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour tous les efforts déployés pour accompagner le Burundi dans la consolidation de la paix et une meilleure protection des droits de l'homme en s'intéressant également aux droits sociaux et économiques.

Fait à Bujumbura le 16 avril 2015